

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2013-16 du 29 juillet 2013 portant nomination  
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1330670S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R.1222-8;  
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Mme Françoise LE FAILLER est nommée directrice de la communication de l'Établissement français du sang à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 29 juillet 2013.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F. TOUJAS